



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chaque
geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

Plan ministériel de sobriété énergétique

En France comme à l'étranger, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est engagé à devenir un service public écoresponsable en s'appuyant sur :

- un plan ministériel de sobriété énergétique ;
- un projet transversal Ambassades vertes pour accompagner le réseau diplomatique, consulaire et culturel.

Le plan vise à mettre en œuvre le plan de sobriété énergétique du gouvernement publié le 6 octobre 2022 et les 20 mesures définies par la circulaire du Premier ministre n° 6145 du 25 février 2020, ainsi que les objectifs suivants :

- objectif de réduction de 60 % à l'horizon 2050 de la consommation énergétique globale du parc immobilier tertiaire (article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23/11/2018 dite ELAN) ;
- objectifs intermédiaires de réduction de 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050 (décret n° 2019-771 du 23/07/2019 dit « tertiaire » et arrêtés d'application) ;
- objectif de réduction de 8 % de la consommation de gaz par limitation des températures de chauffage dès à présent (circulaire du Premier ministre n° 6343-SG du 13/04/2022) : baisse de 2 °C la nuit si les locaux sont inoccupés ; consigne de chauffe à 19 °C pour les bureaux et locaux recevant du public ; climatisation uniquement si la température dans les locaux est supérieure à 26 °C ;

- objectif de 10 % d'économies d'énergie en 2 ans (à partir de 2019), appel à encourager la mobilité durable, établissement de plans ministériels de sobriété énergétique, exemplarité des événements organisés (circulaire de la Première ministre n° 6363-SG du 25/07/2022).

Le plan ministériel de sobriété énergétique repose sur les axes définis par la démarche « services publics écoresponsables (SPE) » qui a fait l'objet d'une première feuille de route présentée dans le bilan SPE de 2021.

Il sera alimenté par trois exercices en cours :

- l'actualisation du bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) de l'administration centrale ;
- les audits énergétiques sur les sites d'administration centrale (hors Quai d'Orsay et sites nantais déjà réalisés) ;
- le travail de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour atteindre les objectifs du décret tertiaire.

AXE 1 : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Objectif général :

connaître plus précisément les consommations d'énergie par sites et mettre en œuvre une politique immobilière tournée vers la sobriété énergétique.

Mesure

Raccordement à l'outil de suivi des fluides permettant une cartographie énergétique fiable du parc immobilier et une optimisation de la facture énergétique (mesure 13 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
<ul style="list-style-type: none">→ Mettre en place un contrat de performance énergétique (CPE) avec le mainteneur des sites franciliens par lequel le mainteneur s'engage à un rythme d'économie d'énergie.→ Étudier la possibilité de la mise en place d'un CPE pour les sites nantais.	Octobre 2022	Direction des immeubles et de la logistique et Délégation des affaires générales à Nantes
<ul style="list-style-type: none">→ Détailler le plan de comptage pour avoir un suivi fin des consommations (entre 2020 et 2021, -7,16 % de consommation d'électricité et -42 % de consommation de gaz).	Octobre 2022	
<ul style="list-style-type: none">→ Finaliser les audits énergétiques de l'ensemble des sites d'administration centrale (audits déjà réalisés : Quai d'Orsay et sites nantais) et définir une stratégie énergétique sur cette base dans notre programmation immobilière.	1 ^{er} semestre 2023	

Mesure

Interdiction d'achats de nouvelles chaudières à fioul et remplacement de celles-ci d'ici 2029 (mesure 14 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
<ul style="list-style-type: none">→ Intégrer dans la programmation pluriannuelle le remplacement des 3 chaudières à fioul restantes (RP OCDE, RP Strasbourg, château de la Celle-Saint-Cloud) d'ici à 2029, par le système le plus décarboné possible.	2025	Direction des immeubles et de la logistique

Mesure

Programmation d'économie d'énergie des bâtiments de l'État

(mesure 16 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> → Respecter strictement les consignes de chauffage à 19 °C et climatisation à partir de 26 °C en donnant les instructions à ENGIE pour les sites en IDF et à MTO/ATALIAN à Nantes. → Courneuve et Convention : grâce à la gestion technique du bâtiment (GTB), la consigne sera régulée pour une température à 19 °C dans les bureaux. → Autres sites franciliens : les consignes seront données pour atteindre 19 °C. La vérification de la température se fera par sonde, lors des rondes techniques, par les équipes d'ENGIE. → Sites nantais : consignes et limitations mises manuellement sur chaque boucle de chauffage et par campagne de mesure de température dans les bureaux. 	Dès à présent	Direction des immeubles et de la logistique et Délégation des affaires générales à Nantes
<ul style="list-style-type: none"> → Supprimer l'obligation d'eau chaude dans les sanitaires, lorsque les conditions le permettent (hors douches, points d'eau pour ménage, etc.). 	Dès à présent	
<ul style="list-style-type: none"> → Définir un plan d'atteinte des objectifs du décret tertiaire avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. 	1 ^{er} semestre 2023	
<ul style="list-style-type: none"> → Identifier et programmer en 2023 les opérations <i>quick win</i> (ex : relamping 3D, éclairage sous détection de présence, etc.) 	2 nd semestre 2022	
<ul style="list-style-type: none"> → Pour les sites non climatisés (Quai d'Orsay (QO), Invalides, Nantes Breil I), étudier la possibilité de raccordement au réseau froid si existant, ou installation d'un groupe froid. À défaut, des salles de repos climatisées sont prévues. 	2023	
<ul style="list-style-type: none"> → Étudier le recours à un mandataire pour les certificats d'économie d'énergie (les fournisseurs d'énergie ont l'obligation de s'engager à réduire leur consommation d'énergie et celles de leurs clients, dans le cadre de travaux). 	2023	
<ul style="list-style-type: none"> → Augmenter le recours aux certificats d'économie d'énergie qui permettent d'avoir des financements sur certains types de travaux. 	Dès le 2 nd semestre 2022	
<ul style="list-style-type: none"> → Identifier des projets pouvant rentrer dans le cadre des appels à projets du programme Résilience de la Direction de l'immobilier de l'État. 	2 nd semestre 2022	
<ul style="list-style-type: none"> → Labelliser les opérations immobilières importantes ou imposer le label « reconnu garant de l'environnement » (RGE) aux entreprises de travaux. Exemple : projet « extension et rénovation de l'aile des archives (ERA) », visant à créer 600 postes de travail, visera les labels Effinergie et Effinergie+. 	En continu	
<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre la mise en œuvre des recommandations des audits énergétiques réalisés (QO et sites nantais) : mise en place d'un isolant des combles du site du QO, remplacement des menuiseries du site du QO, mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage dans les circulations du site du QO, remplacement des luminaires trop énergivores, équilibrage des réseaux de chauffage, bridage des thermostats des radiateurs dans les circulations, etc. 	Dès 2020	
<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place un cube de confinement afin d'économiser la consommation d'énergie nécessaire à la climatisation des serveurs, dans le cadre du projet « extension et réhabilitation de l'aile des archives (ERA) ». 	Dans le cadre des travaux ERA	Direction des immeubles et de la logistique et Direction du numérique

Mesure

Sensibilisation des agents sur les comportements responsables

(mesure 17 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Développer un plan de formation en écoresponsabilité pour tous les agents du MEAE. Cela sera intégré systématiquement dans la formation initiale, notamment via des modules en ligne.	2023	
→ Développer une communication spécifique sur les mesures de chauffage et climatisation.	Octobre 2022	
→ Décliner la campagne interministérielle d'écogestes lorsqu'elle sera diffusée.	Dès la publication de la campagne	
→ Évaluer la possibilité de recourir à la plateforme interministérielle de formations « IdealCO » sur le développement durable (pour les professionnels du bâtiment, les acheteurs, les communicants...) ou encore la fresque du climat (pour un public plus large, etc.).	2023	
→ Saisir l'opportunité des semaines européennes thématiques pour développer une campagne de communication sur le sujet (réduction des déchets, développement durable, mobilité, etc.).		Direction des immeubles et de la logistique et Direction de la communication et de la presse
→ Sensibiliser les nouveaux arrivants en intégrant des éléments sur les écogestes et le numérique responsable dans le guide de l'arrivée au ministère.		Direction des ressources humaines et Direction du numérique

AXE 2 : mobilité durable

Objectif général :

encourager une mobilité plus durable au sein du ministère tant dans le cadre des déplacements professionnels que lors des déplacements domicile-travail.

Mesure

Mesures générales issues de la circulaire n° 6225-SG du Premier ministre sur la nouvelle gestion des mobilités pour l'État du 13/11/2020

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Nommer un référent « mobilité ».	2 nd semestre 2022	Secrétariat général
→ Définir et dérouler un plan d'action « mobilité ».	2023	Référent mobilité une fois nommé

Mesure

Forfait mobilité durable (FMD) de 200 euros pour les agents se rendant au travail à vélo ou covoiturage (mesure 1 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Mettre en place les nouvelles dispositions du forfait mobilité durable (FMD), annoncées par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique en juin 2022 : cumul du FMD et du remboursement partiel de l'abonnement transports en commun ; ouverture du FMD aux agents dont le nombre annuel de déplacements à vélo ou covoiturage est inférieur à 100 jours.	Dès la publication des nouvelles dispositions	Direction des ressources humaines et Centre de services des ressources humaines
→ Communiquer sur ces nouvelles dispositions auprès des agents.		

Mesure

Partenariats avec acteurs du covoiturage pour les trajets quotidiens domicile-travail (mesure 2 SPE)

Logiciel interministériel de gestion de covoiturage pour les déplacements professionnels (mesure 3 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Analyser les résultats de l'enquête de déplacements domicile-travail réalisée auprès des agents en juin 2022, dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du ministère.	2 nd semestre 2022	Direction des immeubles et de la logistique, Délégation des affaires générales
→ Reprendre le partenariat avec Nantes métropole et le réseau urbain nantais de tram et de bus (TAN) qui propose un service de covoiturage, permettant notamment de relier les transports en commun. En assurer la diffusion auprès des agents.	2 nd semestre 2022	à Nantes et Direction du numérique
→ Envisager le recours au logiciel interministériel de gestion de covoiturage.		
→ Continuer la mutualisation des véhicules pour plusieurs services sur un même site.	2023	

Mesure

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (mesure 4 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Établir une programmation d'installation de bornes de recharge sur deux ans.	2 nd semestre 2022	Direction des immeubles et de la logistique,
→ Envisager, puis définir l'utilisation des bornes de recharge par les agents.	2 nd semestre 2022	Délégation des affaires générales à Nantes, et Direction des ressources humaines

Mesure

Acquisition de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour les ministres et secrétaires d'État ; au moins 50 % de véhicules de service ou de fonction acquis doivent être électriques ou hybrides rechargeables (mesure 5 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Continuer de réduire le parc automobile du ministère (-38 % depuis 2010).	Dès à présent	Cabinet, Direction des immeubles et de la logistique et Direction des ressources humaines
→ Augmenter la part des véhicules électriques et hybrides dans le parc automobile du ministère à 40 % (1/3 de véhicules électriques ou hybrides en 2021).	À chaque renouvellement	
→ Limiter la vitesse des véhicules sur autoroute à 110 km/h (100 km/h sur voie rapide) pour les agents employant un véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents.		
→ Former les conducteurs à l'écoconduite pour diminuer la consommation de carburants.	2023	
→ Équiper les véhicules de plus de 2 ans avec un boîtier pour l'utilisation de carburant bioéthanol.	2023	

Mesure

Augmentation du nombre de places de stationnement pour vélos dans les parkings pour les agents et sur les sites accueillant du public (mesure 6 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Prévoir davantage de places de stationnement pour vélos en administration centrale ainsi que des vestiaires équipés de douches dans le cadre des opérations immobilières.	En cours	Direction des immeubles et de la logistique et Délégation des affaires générales à Nantes
→ Organiser une journée de marquage de vélos sur site du MEAE par une société spécialisée et d'atelier de réparation ou autoréparation, dans le cadre associatif du ministère.	2023	Direction des immeubles et de la logistique en lien avec Diplomacycles

Mesure

Compensation des émissions de CO₂ générées par les déplacements aériens des missions ; voie aérienne autorisée lorsque voie ferroviaire supérieure à 4 h ou à 6 h lors d'un aller-retour dans une même journée

(mesure 7 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Identifier en N le total des émissions de gaz à effet de serre et en N-1 des voyages en avion des agents réalisant des missions depuis l'administration centrale (hors déplacements dans le cadre des affectations).	Début 2023	Bureau des voyages et des missions
→ Mettre en place un marché public, qui gagnerait à être organisé à un niveau interministériel, pour compenser les émissions de CO ₂ de N-1.	Début 2023	Mission des achats
→ Poursuivre la communication de ces restrictions de voyage à l'agence de voyages et envisager une solution technique pour que les voyages en avion ne soient pas proposés lorsque la voie ferroviaire peut être utilisée pour des trajets inférieurs à 4 h ou à 6 h lors d'un aller-retour dans la même journée. Il est à noter que la voie aérienne est très rarement utilisée pour les trajets de moins de 6 h A/R en train (principalement Nantes, Bruxelles, Londres et même Genève).	Fin 2022	Bureau des voyages et des missions
→ Rédiger de nouvelles orientations pour les missions (restrictions pour la voie aérienne ; limitation du nombre de participants par direction pour une même mission, etc).	Fin 2022 (pour mise en application en 2023)	

Mesure

Solutions de visioconférence pour l'ensemble des agents (mesure 8 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Communiquer autour des outils ministériels et interministériels de visioconférence.	Déjà réalisé, rappel à faire régulièrement	Direction du numérique

Mesure

Télétravail

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Encourager le recours au télétravail, notamment en relevant de 15 % l'indemnité forfaitaire.	Janvier 2023	Direction des ressources humaines

AXE 3 : économie circulaire et numérique responsable

Objectif général :
réduire l'empreinte carbone numérique
du ministère.

Mesure

Mise en place par l'État d'une plateforme d'échanges et dons de biens et matériels dont il n'a plus l'usage (mesure 19 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Quantifier les échanges et dons réalisés.	Début 2023 (sur l'année 2022)	Bureau d'appui aux utilisateurs, Pôle d'appui aux utilisateurs et Direction du numérique
→ Faire la promotion du site dons.encheres-domaine.gouv.fr pour les dons entre administrations et opérateurs, auprès des services.	2 nd semestre 2022	Direction des immeubles et de la logistique et Délégation des programmes et des opérateurs

Mesure

Stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public ; écocgestes numériques ; achat de matériel ou consommables reconditionnés (mesure 20 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Réaliser des actions de communication auprès des agents concernant l'usage de leur équipement informatique, l'emploi des logiciels de bureautique et de messagerie ainsi que la gestion de leurs archives numériques.	Déjà réalisé, rappel à faire régulièrement	Direction du numérique et Direction des archives
→ Organiser une fois par an un word cleaning day / Green Hackathon pour encourager les agents à faire du nettoyage dans leur boîte mail.	Dès mars 2023	Direction du numérique
→ Poursuivre la dématérialisation des procédures administratives des agents (exemples pour le remboursement du FMD, de la mutuelle, etc.).	En continu	Direction des ressources humaines et Direction du numérique
→ Ne pas remplacer les imprimantes individuelles sauf cas exceptionnels (exemple : pour les agents en situation de handicap, besoins métiers, secrétariats).	Depuis 2020	Direction du numérique
→ Réviser la configuration des équipements déjà déployés (ordinateurs fixes ou portables, écrans, multicopieurs, studios de visioconférences) pour améliorer leur mise en veille électrique.	Fin 2022	Direction du numérique
→ Rationaliser le matériel informatique, en réduisant au minimum la dotation initiale, lors de la prise de fonction.	Fin 2022	Direction du numérique
→ Augmenter la part du matériel ou des consommables reconditionnés (en 2021, 4 % du matériel informatique et téléphonique était reconditionné).	Depuis 2020	Direction du numérique

AXE 4 : achats plus responsables

Objectif général :
limiter l'impact environnemental
des achats du ministère.

Mesure

Mise en œuvre du plan national pour les achats durables 2022-2025

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Poursuivre la sensibilisation de la communauté des acheteurs du ministère aux problématiques d'achats responsables, notamment par la diffusion de guides élaborés par la Direction des achats de l'État (exemple : guide achat public zéro déforestation).	Dès la publication de nouveaux guides	Mission des achats
→ Mettre en œuvre le plan d'achats durables du ministère 2021-2025.	En cours	

Mesure

Mise en œuvre du Plan de sobriété énergétique

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Inclure dans la commande publique les enjeux de sobriété (performance énergétique des produits et livraison).	Dès à présent	Mission des achats
→ Inclure l'obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie dans les marchés publics.		

Mesure

Abandon du plastique à usage unique sur les lieux de travail et les événements (mesure 9 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Bannir l'usage du plastique dans les espaces de restauration collective, notamment le plastique pour réchauffer des aliments d'ici 2025 (loi EGALIM).	En cours	Délégation pour la politique sociale
→ Bannir le plastique dans les événements organisés au sein du MEAE.	Dès à présent	Protocole, Hôtel de la Ministre, Centre de conférences ministériel et Délégation des affaires générales à Nantes

Mesure

Intégration de dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (mesure 10 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Se baser sur le <i>Guide des achats publics zéro déforestation</i> importée pour la rédaction des marchés publics, en reportant la charge sur les entreprises.	Dès à présent	Direction des affaires financières en lien avec les référents achats des directions
→ Relever la part des marchés publics incluant des clauses environnementales (20 % en 2021).	50 % en 2022, 100 % en 2025	
→ Vérifier l'exécution des clauses environnementales dans les marchés par les services prescripteurs et prévoir des clauses de pénalité en cas de non-respect.		

Mesure

Utilisation systématique du papier bureautique recyclé ou à défaut, du papier intégralement issu de forêts gérées durablement (mesure 11 SPE)

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Baisser la consommation générale de papier du ministère en dématérialisant certaines procédures et en sensibilisant les agents (-36 % de consommation de papier entre 2020 et 2021).	En cours	Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique et Délégation des affaires générales à Nantes
→ Communiquer la moyenne par agent et par service des impressions réalisées et communiquer sur les impressions globales du ministère.	2023	Direction du numérique en lien avec le prestataire des photocopieurs

Mesure

Diminution et meilleure valorisation des déchets

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Mise en place du tri des déchets à la source pour une meilleure valorisation des déchets et informer les agents des dispositifs de recyclage existant.	2023	Direction des immeubles et de la logistique, Délégation des affaires générales à Nantes et Direction de la communication et de la presse
→ Sensibiliser le personnel au gaspillage alimentaire.	En cours	Délégation pour la politique sociale

AXE 5 : opérateurs

Objectif général :

inclure les opérateurs dans la démarche écoresponsable du ministère.

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Diffuser les plans interministériel et ministériel de sobriété énergétique auprès des opérateurs.	Dès à présent	Délégation des programmes et des opérateurs
→ Intégrer systématiquement des objectifs en matière d'écoresponsabilité lors des renouvellements des contrats d'objectifs (COP ou COM) des opérateurs, et, si besoin, en fonction de l'état de déploiement de la démarche au sein de l'opérateur, dans les lettres annuelles d'objectifs des dirigeants.		
→ Encourager les opérateurs à décliner ce plan ministériel.	Dès publication du plan interministériel et validation du plan ministériel	
→ Intégrer un focus sur la sobriété énergétique dans le vade-mecum des opérateurs (en cours de révision) à destination des opérateurs et des tutelles.	Automne 2022	

Le projet transversal

Ambassades vertes

Actions	Échéancier	Acteurs
→ Intégrer un programme écoresponsable pour tout nouveau projet immobilier à l'étranger.	En continu	Direction des immeubles et de la logistique
→ Continuer à encourager les postes à présenter des demandes pour réduire leur consommation énergétique, sur le plan du budget de fonctionnement (minuterie, ampoules LED, renouvellement des équipements de climatisation et de chaudières, contrats de gestion de déchets, achats de véhicules électriques ou hybrides, etc.).	Chaque année	Bureau des moyens des postes à l'étranger
→ Poursuivre l'appel à projets « Innovons pour une ambassade verte » dans le cadre d'un fonds vert porté à 1 million d'euros (se substituant à l'enveloppe de 200 000 € des précédents appels). Les prochaines sélections privilégieront les projets sur le thème de l'énergie.	Chaque année	Direction des immeubles et de la logistique et Bureau des moyens des postes à l'étranger
→ Poursuivre le recrutement de stagiaires « ambassades vertes et techniques bâtiments durables » qui viendront appuyer la démarche des postes. En 2021, 20 stagiaires sont partis en poste.	Chaque année	Direction des immeubles et de la logistique et Direction des ressources humaines
→ Communiquer sur les initiatives des postes dans ce domaine (Diplonet, rapport SPE, etc.).	Chaque année	Direction des immeubles et de la logistique et Direction de la communication et de la presse
→ Encourager les postes accueillant des stagiaires dédiés à réaliser des bilans carbone incluant le suivi des consommations d'énergie et un plan d'action « ambassade verte ».	Depuis 2022	Direction des immeubles et de la logistique
→ Recenser les chaudières à fioul dans les postes et se poser la question de leur remplacement selon le contexte local.	Avant 2029	Bureau des moyens des postes à l'étranger et Direction des immeubles et de la logistique
→ Établir des lignes directrices quant à l'achat de vélos pour les postes.	Chaque année	Bureau des moyens des postes à l'étranger en lien avec la médecine de prévention et Direction des immeubles et de la logistique
→ Sensibiliser les agents en poste, notamment via le réseau international des correspondants de la fresque du climat et des stagiaires « ambassade verte et techniques bâtiments durables ».		



Ont contribué à ce plan :

- la Délégation des affaires générales à Nantes
- la Délégation des programmes et des opérateurs
- la Direction de la presse et de la communication
- la Direction des affaires financières
- la Direction des immeubles et de la logistique
- la Direction des ressources humaines
- la Direction du numérique

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 Paris

mae-vert.dga-dil-scl@diplomatie.gouv.fr